



Strasbourg, le 25 juin 2024

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments **Pour rendre accessible la rénovation énergétique des logements, Crédit Mutuel Alliance Fédérale invente l'avance des aides de l'État aux ménages, sans frais ni intérêts.**

Avec plus d'un million de logements par an à rénover pour répondre à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050, la rénovation des habitations est un enjeu majeur. Toutefois, outre le coût des travaux, la nécessité de déboursier des frais avant le versement des aides de l'État est l'un des principaux freins au passage à l'acte pour les ménages.

Pour contribuer à lever ce frein, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie une solution unique : un prêt in fine¹ à 0 %, sans frais de dossier, pour avancer MaPrimeRénov. Le client perçoit l'argent du prêt pour payer les artisans, il ne rembourse rien pendant la durée des travaux et le prêt n'est remboursé qu'une fois l'aide MaPrimeRénov' perçue. Le coût de la gratuité des intérêts représente un montant de 935 euros pour 25 000 euros avancés sur 12 mois². Ce coût, pris en charge par la banque, est entièrement financé par le Dividende sociétal.

Alors que les inégalités d'accès à un logement de qualité sont importantes³, cette initiative démontre l'engagement de la banque mutualiste à conjuguer action pour l'environnement et inclusion sociale.

Un dispositif pour faciliter la rénovation énergétique des logements

Avec 15,7 % du parc immobilier français⁴ de logements classés en « passoires thermiques », la rénovation énergétique des habitations constitue une priorité nationale. En tant qu'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est donné pour objectif d'accompagner 100 000 clients dans ce projet d'ici 2027.

Soucieux de rendre ces travaux accessibles au plus grand nombre, le groupe mutualiste a imaginé une solution inédite : le préfinancement de MaPrimeRénov' distribuée par l'Agence nationale de l'habitat.

À compter d'aujourd'hui, le groupe mutualiste propose d'avancer les aides de l'État avec un prêt in fine à taux 0 %, sans frais de dossier, afin que les ménages (clients ou prospects) puissent engager leurs travaux sans attendre le versement des aides.

Ce prêt à 0 %, remboursable in fine après versement des aides, d'un montant de 1 000 jusqu'à 65 000 euros, peut être souscrit au sein de 4 300 caisses de Crédit Mutuel et agences du CIC⁵ jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Dividende sociétal pour accompagner les particuliers dans la transition énergétique

Les ménages doivent généralement déboursier des frais importants pour leurs travaux de rénovation énergétique avant de percevoir l'aide gouvernementale, qui n'est versée qu'après la finalisation du chantier. Une démarche irréalisable pour ceux qui ne disposent pas d'une épargne suffisante.

Pour faciliter la transition énergétique des particuliers, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place **le prêt Préfinancement Aides Rénovation**. Il est intégralement financé par le Dividende sociétal. Ce mécanisme de partage de la valeur novateur, initié par le groupe mutualiste, permettra de financer en totalité la charge des intérêts générés par ce prêt.

« Le lancement de ce prêt in fine concrétise une nouvelle fois l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Il illustre notre volonté d'accompagner nos clients dans la transition, en permettant à davantage de ménages d'entreprendre les travaux de rénovation énergétique de leur logement et d'être ainsi acteurs de la transition énergétique tout en améliorant leur quotidien. En qualité d'entreprise à mission, nous

devons transformer la banque en mettant en œuvre les adaptations nécessaires pour construire un futur décarboné. » explique **Daniel Baal**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

« Le caractère novateur du préfinancement des aides à la rénovation démontre l'engagement porté par le groupe autour des enjeux environnementaux et sociétaux. Cette offre est rendue possible grâce au Dividende sociétal, un mécanisme inédit de partage de la valeur pour bâtir un monde plus durable et plus solidaire. » ajoute **Éric Petitgand**, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**Le prêt in fine Préfinancement Aides Rénovation à 0 %
jusqu'au 31 décembre 2025 pour accompagner
la rénovation énergétique des logements des particuliers**

Afin d'accompagner les clients ou prospects dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale préfinance à taux 0% (en crédit in fine) les aides versées en fin de travaux par l'ANAH dans le cadre de MaPrimeRénov'.

Il s'agit d'un prêt à 0 %, sans frais de dossier pour un montant allant de 1 000 euros à 65 000 euros avec une durée d'amortissement pouvant aller jusqu'à 24 mois dans l'attente du versement de MaPrimeRénov'.

¹ UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple : pour un Préfinancement Aides Rénovation d'un montant de 12 000 € et d'une durée de 2 ans, remboursement in fine en une échéance de 12 000 € lors du versement de la prime de l'Anah. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 % (taux débiteur fixe : 0 %). Montant total dû par l'emprunteur : 12 000 €. Pas de frais de dossiers. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail et Invalidité Permanente, d'un montant mensuel de 7,45 €, d'un montant total sur la durée du crédit de 178,80 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,75 %. Les intérêts sont pris en charge par la Banque. Conditions au 01/06/2024. OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, en complément d'un crédit souscrit au Crédit Mutuel pour une rénovation énergétique, valable jusqu'au 31/12/2025, pour les particuliers bénéficiaires de MaPrimeRénov'. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier par votre Caisse. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds et du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. Voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr.

² Exemple illustratif pour un montant de MaPrimeRénov' de 25 000 euros en comparaison avec un crédit standard au taux de 6,5 % et des frais de dossier de 78 euros.

³ 26 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2022-2023 pendant au moins 24 heures d'après le tableau de bord 2023 de l'Observatoire national de la précarité énergétique.

⁴ Commissariat général au développement durable (14 décembre 2023)

⁵ Réseaux participants : 14 fédérations membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Massif Central, Antilles-Guyane et Nord Europe) ainsi que le CIC.

Contacts presse

Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Aziz Ridouan : 06 01 10 31 69 - aziz.ridouan@creditmutuel.fr

Direction de la Communication corporate : 03 88 14 84 00 - com-alliancefederale@creditmutuel.fr

À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France avec 77 000 collaborateurs au service de plus de 31 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via plus de 4 300 points de vente.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, premier groupe bancaire français à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK en Allemagne, Cofidis, Beobank en Belgique, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et Homiris.

Plus d'informations sur creditmutuelalliancefederale.fr